

Rôles et responsabilités des membres de le Conseil d'administration

Le conseil d'administration (Conseil) soutient le travail de l'Alliance canadienne des cardiopathies congénitales (ACCC) et assure un leadership axé sur la mission et une gouvernance stratégique. Les membres du conseil d'administration sont responsables du fonctionnement du CCHA, qui est un organisme de bienfaisance national. Ils veillent à ce que l'organisme remplisse sa mission et respecte les lois régissant les organismes de bienfaisance.

Les responsabilités spécifiques des membres du conseil d'administration comprennent :

- Servir de conseiller de confiance auprès du président lors de la mise en œuvre du plan stratégique du CCHA.
- Examiner les résultats et les mesures créés par le CCHA pour évaluer régulièrement son impact, son rendement et son efficacité.
- Examiner l'ordre du jour et les documents justificatifs avant les réunions du conseil d'administration et des comités.
- Approuver le budget annuel du CCHA, les rapports d'audit et les décisions commerciales importantes basés sur les meilleures pratiques de gouvernance.
- Aider à l'identification et au recrutement de nouveaux membres du conseil d'administration.
- Travailler en partenariat avec le président et les autres membres du conseil d'administration pour garantir que les mesures appropriées sont prises pour atteindre avec succès les objectifs stratégiques du CCHA.
- Siéger à des comités et assumer des missions spéciales.
- Représenter le CCHA auprès des intervenants.
- Agir à titre d'ambassadeur de l'organisation.
- Faire un don monétaire annuel au CCHA en fonction de vos capacités.
- Assurer l'engagement du CCHA envers un conseil d'administration et un personnel diversifiés qui reflètent les communautés que le CCHA sert.

Conditions du conseil d'administration/participation

Les membres du conseil d'administration du CCHA ont un mandat de trois ans (avec un examen du conseil d'administration pour rester en fonction ou partir, avant l'AGA). Les réunions du conseil d'administration se tiennent mensuellement par téléconférence, dans le but de se réunir collectivement à Toronto chaque année. Les réunions des comités ont lieu à intervalles réguliers, à la discrétion de chaque comité.

Les membres du conseil d'administration sont censés participer à toutes les réunions du

conseil d'administration. S'ils manquent trois réunions ou plus, ils peuvent être invités à démissionner.

Comme le CCHA est un organisme à but non lucratif enregistré avec des règles et obligations fédérales, nous exigeons que les membres du conseil d'administration respectent leurs engagements. Les membres du conseil d'administration doivent avoir le temps et l'énergie nécessaires pour investir dans la participation aux réunions et la représentation de l'organisation.

Qualifications

Il s'agit d'une opportunité extraordinaire pour les personnes passionnées par la mission du CCHA et qui ont fait leurs preuves en matière de leadership dans les domaines des affaires, des soins de santé, du gouvernement, du droit, de la philanthropie et/ou du secteur sans but lucratif.

Les candidats idéaux auront les qualifications suivantes :

- Expérience de leadership professionnel ou personnel dans les domaines des affaires, des soins de santé, de la communauté, du gouvernement, de la philanthropie, du droit ou du secteur à but non lucratif.
- Un engagement et une compréhension des parties prenantes du CCHA (de préférence basé sur l'expérience).
- Compétences diplomatiques avisées, capacité naturelle à entretenir des relations et talent pour l'établissement de consensus entre des individus divers.
- Qualités personnelles d'intégrité et de crédibilité, ainsi qu'une passion pour l'amélioration de la vie des patients et des familles du CCHA.
- Expérience de leadership professionnel ou personnel dans les domaines des affaires, des soins de santé, de la communauté, du gouvernement, de la philanthropie, du droit ou du secteur à but non lucratif.
- Un engagement et une compréhension des parties prenantes du CCHA (de préférence basé sur l'expérience)
- Compétences diplomatiques avisées, capacité naturelle à entretenir des relations et talent pour l'établissement de consensus entre des individus divers
- Qualités personnelles d'intégrité et de crédibilité, ainsi qu'une passion pour l'amélioration de la vie des patients et des familles du CCHA.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés ; toutefois, ils sont remboursés des dépenses raisonnables liées à l'exercice des fonctions du Conseil.